

**Correction de l'exercice 4 du quiz final du cours Gestion financière (2018-2019 T3) :  
« Augmentation de capital et achat d'actions »**

**Question 1 : comptabiliser les opérations liées à cette augmentation de capital de la société FINEX. On étudiera l'impact de l'augmentation de capital sur l'actif et le passif du bilan ainsi que sur le compte de résultat.**

L'augmentation en capital a un impact au niveau du bilan. Au passif, le poste « Capital social » augmente de 4 000 000 € (=40 000·100) et le poste « Prime d'émission » augmente de 5 600 000 € (=40 000·140).

En contrepartie, dans le cas d'une situation de trésorerie positive, à l'actif, le poste « Disponible » augmente de 9 600 000 € (=10 000·240).

Actif		Passif	
		+ 4 000 000	Capital social
Disponible	+ 9 600 000	+ 5 600 000	Prime d'émission

Dans le cas d'une situation de trésorerie négative, au passif, le poste « Dettes à court terme bancaires » diminue de 9 600 000 €.

Actif		Passif	
		+ 4 000 000	Capital social
		+ 5 600 000	Prime d'émission
		- 9 600 000	Dettes à court terme bancaires

Il n'y a pas d'impact sur le compte de résultat. En pratique, il y aurait des frais de commercialisation pour la vente des nouvelles actions, ce qui apparaîtrait comme une charge au niveau du compte de résultat.

**Question 2 : donner deux méthodes pour évaluer un droit préférentiel de souscription. On détaillera les calculs de façon formelle.**

**Première approche : à partir de la définition du droit de souscription**

Le droit de souscription de valeur  $DS$  permet d'acheter  $n/N$  nouvelles actions au prix d'émission  $V_e$  au lieu du prix de marché après l'augmentation du capital  $V_b^+$ .

La valeur du droit de souscription est donc égale à :

$$DS = \frac{n}{N} \cdot (V_b^+ - V_e)$$

## Deuxième approche : à partir de la compensation de la perte subie par les anciens actionnaires

Pour compenser la perte de valeur subie par les anciens actionnaires, la valeur du droit de souscription est égale à la différence entre la valeur boursière avant augmentation du capital  $V_b^-$  et la valeur boursière après augmentation du capital  $V_b^+$ , d'où la valeur du droit de souscription

$$DS = V_b^- - V_b^+.$$

Dans les deux approches, la valeur du droit de souscription  $DS$  dépend de la valeur boursière après augmentation du capital  $V_b^+$  qu'il s'agit de calculer.

Calcul de la valeur boursière  $V_b^+$

Le montant de l'apport en capital est donné par :

$$A = n \cdot V_e$$

La capitalisation boursière est par définition égale au nombre d'actions émises multiplié par la valeur boursière. La capitalisation boursière avant l'augmentation du capital est donc égale à :

$$C^- = N \cdot V_b^-$$

La capitalisation boursière après l'augmentation du capital s'accroît théoriquement de l'apport en capital :

$$C^+ = C^- + A = N \cdot V_b^- + n \cdot V_e.$$

Par définition, la capitalisation boursière après l'augmentation du capital est aussi égale à :

$$C^+ = (N+n) \cdot V_b^+.$$

En utilisant les relations précédentes, la valeur boursière après l'augmentation du capital est égale à :

$$V_b^+ = \frac{C^+}{N+n} = \frac{N \cdot V_b^- + n \cdot V_e}{N+n}.$$

Cette équation permet de vérifier que la valeur boursière après l'augmentation de capital est inférieure à la valeur boursière avant l'augmentation de capital :  $V_b^+ < V_b^-$ .

Valeur du droit de souscription

En utilisant l'une ou l'autre des deux approches, on en déduit la valeur d'un droit préférentiel de souscription :

$$DS = \frac{n}{N+n} \cdot (V_b^- - V_e).$$

**Question 3 : calculer la valeur d'un droit préférentiel de souscription pour la société FINEX.**

La capitalisation boursière augmente de la valeur des fonds apportés par les actionnaires soit une augmentation d'un montant de 9 600 000 €. La valeur boursière d'une action après l'augmentation du capital est égale à :

$$V_b^+ = \frac{3\,000\,000 + 9\,600\,000}{10\,000 + 40\,000} = 252 \text{ €}$$

La valeur du droit est donnée par :

$$D = V_b^- - V_b^+ = 300 - 252 = 48 \text{ €}.$$

**Question 4 : décrire les différentes solutions. On donnera les détails de chaque solution : date des opérations, titres échangés (actions / droits préférentiels de souscription), sens (achat / vente) et montant.**

- **Première méthode : achat d'une action avant l'augmentation de capital**

Au moment de l'augmentation de capital, l'investisseur revend son droit de souscription car il souhaite ne détenir qu'une seule action. Le coût de l'opération est de 252 € qui correspond à la différence entre le prix d'achat de l'action (300 €) et le prix de vente du droit de souscription (48 €).

- **Deuxième méthode : achat d'une action lors de l'augmentation de capital**

L'investisseur doit acheter un droit de souscription (au prix de 48 € par droit) pour participer à l'augmentation de capital. Ce droit lui permet d'acheter 4 actions ( $N/n = 4$ ) au prix préférentiel de 252 €. Comme l'investisseur ne souhaite détenir qu'une seule action, il revend trois actions sur le marché secondaire après l'augmentation de capital au prix de 252 €.

Le coût de l'opération est de 252 €, ce qui correspond à l'achat d'un droit de souscription au prix de 48 €, au prix d'achat de quatre actions au prix d'émission de 240 € chacune et à la revente de trois actions au prix de 252 € :  $48 + 4 \cdot 240 - 3 \cdot 252$ .

- **Troisième méthode : achat d'une action après l'augmentation de capital**

Le prix d'une action sur le marché secondaire après l'augmentation de capital est de 252 €.

- **Conclusion**

Quelque soit la méthode utilisée, le coût est identique dans les trois solutions : 252 €.